

## ARRÊTÉ

Arrêté n° : SL/ST/2026/ 122

Autorisation de circulation,  
Véhicule de plus de 3T5,

Du lundi 23 Février 2026,  
Au vendredi 03 Avril 2026,

**Prolongation de l'arrêté**  
N° :SL/ST/2026/87

**NOUS**, Maire de la Ville de SENLIS,

**VU** le Code Pénal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et  
notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

**VU** le Code de la Route,

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de remblaiement de la  
Place Saint-Frambourg, il est nécessaire d'autoriser  
la circulation au poids-lourd de plus de 3T5 au droit  
de l'Avenue du Général Leclerc, de la Place André  
Malraux, de la Rue Bellon, de la Place et du Parvis  
Notre-Dame et de la Rue de Villevert.

## ARRÊTONS

**Article 1 :** L'entreprise **SOLETANCHE-BACHY** est autorisée à circuler (poids-lourd de plus de 3T5), au droit de l'Avenue du Général Leclerc, de la Place André Malraux, de la Rue Bellon, de la Place et du Parvis Notre-Dame et de la Rue de Villevert, du lundi 23 Février 2026 au vendredi 03 Avril 2026.

**Article 2 :** L'entreprise **SOLETANCHE-BACHY** est autorisée à stationner ponctuellement au droit de l'arrêt de TUS Avenue du Général Leclerc, du lundi 23 Février 2026 au vendredi 03 Avril 2026.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

**Article 4 :** Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis

Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 13 MARS 2026

Le Maire,  
Pour le Maire,  
Et par Délégation,



**Daniel GUEDRAS**  
4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire